

Le 24 mars 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 18

Présents : Jean-Daniel AMSLER, Patrick ATTARD, Eladio CRIADO suppléant de Veronique BASTIDE, Régine BOVIN, Alain DUQUESNE suppléant de Antoine BRUNO, Hélène de COMARMOND, Clément DECROUY, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Michel JOLIVET, Patrick LEROY, Dalila CHAIBELAINE suppléante de Bruno MARCILLAUD, Antoine MORELLI, Audrey PULVAR, Nicolas TRYZNA, Stéphanie DAUMIN.

Pouvoirs de Mélanie NOWAK pour Clément DECROUY, Patricia KORCHEF-LAMBERT pour Nicolas TRYZNA, Richard dell'Agnoia pour Stéphanie DAUMIN,

Le quorum étant atteint,

M. Nicolas TRYZNA a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu le compte de gestion 2021 présenté par le Trésorier d'Orly,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 7-3,

Ayant entendu le rapport de Madame la Présidente,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Sous la présidence de M. TRYZNA
, 1^{er} Vice-Président, Madame la Présidente Stéphanie DAUMIN
ayant quitté la salle,

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE

Article unique :

Arrête les résultats de l'année 2021 de la manière suivante :

-	<u>Section d'investissement</u>	
•	Recettes :	13 847,70 €
•	Dépenses :	0 €
	Soit un excédent de :	13847,70 € (R001)
-	<u>Section de fonctionnement</u>	
•	Recettes :	535 001,39 €
•	Dépenses :	397 086,37 €
	Soit un excédent de :	137 915,02 €

Le résultat en investissement est un excédent de : + **13 847,70 €**
 Au résultat de fonctionnement, il faut ajouter les résultats de l'année 2020 qui présentaient un excédent de 13 887,10 €. Le résultat en fonctionnement est donc un excédent de (137 915,02+13 887,10) : + **151 802,12 €**.
 Le résultat global de clôture présente donc un excédent de + **165 649,82 €**

Fait et délibéré ce jour
 Pour extrait Conforme
 PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

31 MARS 2022

La Présidente
 Par délégation,
